

Service Nature et Forêt
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
351 Boulevard St Médard
40000 MONT DE MARSAN

A Toulouse, Le 30 Novembre 2022

Objet : Dépôt Demande de Défrichement pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Meilhan

Interlocutrices :

Madame Marie-Gabrielle MOLLANDIN et Madame Héroïse JOACHIM
Responsable Service Grands Projets / Cheffe de projet photovoltaïque au sol
Mail : mgmollandin@arkolia-energies.com / hjoachim@arkolia-energies.com
Tel : 06 37 00 04 96 et 06 75 27 40 12

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'un dossier de demande de dérogation destruction espèces protégées a été déposé auprès de la DREAL, qui l'a, elle-même transmis par la suite au CNPN pour avis.

Je vous remercie pour la bonne prise en compte de ces éléments et je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Marie-Gabrielle MOLLANDIN et Héroïse JOACHIM
Société Arkolia Energies



Dérogation Espèces Protégées - projet solaire Meilhan

 RISPAL Vanessa - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC <vanessa.rispal@developpement-durable.gouv.fr>
À  Marie Gabrielle MOLLANDIN
Cc  Héloïse JOACHIM

 Nous avons supprimé les sauts de ligne en surnombre dans ce message.

Bonjour,

le dossier du projet de PV au sol sur la commune de Meilhan a été transmis aujourd'hui au secrétariat du CNPN.
Je suis en train de lire celui d'Onesse-Laharie et aurai certainement une demande de compléments.

Cordialement,

Vanessa RISPAL
Chargée de mission "Gestion des espèces"
Site Bordeaux
DREAL Nouvelle-Aquitaine
05.56.93.32.88
07.64.44.14.88

  Répondre  Répondre à tous  Transférer 

mar. 04/10/2022 10:20

